



Jeudi 05 juillet 2018

SALARIES EN 3x7 : DISCRIMINATION DES PLUS DE 48 ANS

SALARIES DE PLUS DE 48 ANS TRAVAILLANT EN 3x7 : VOUS ETES LESES !

Règles « d'usage » d'attribution des congés équipes pour les salariés travaillant en 3x7

	Age du salarié	Règle d'attribution
✓	- de 48 ans	Tous les 200 paniers (Env. tous les 8 mois)
✗	+ de 48 ans	Tous les ans

Donc un salarié ayant droit à 2j de Congés Équipe.

- S'il a **plus de 48 ans**, il aura droit à **4j tous les 24 mois**.
- S'il a **moins de 48 ans**, il aura droit à **6j tous les 24 mois**.

Sachant que l'on peut avoir jusqu'à 5j de congés équipes, vous comprenez **l'injustice**.

FO DEMANDE QUE LES SALARIES SOIENT TRAITES EQUITABLEMENT !



FO trouve cette situation injuste et inacceptable.

FO demande depuis plus d'un an à la direction de **régulariser cette situation pour tous les salariés de plus de 48 ans.**

Suite à des échanges par mail, la **direction nous confirme** que **pour tous les salariés en équipes (2x7 ou 3x7), les congés équipes doivent être crédités tous les 200 paniers.**

Malgré cela elle refuse toujours de modifier le mode de calcul dans Kairos. Pire, pour se justifier, **elle interprète et réécrit une mesure** datant du 12/10/1981 concernant les salariés de plus de 48 ans repassant en horaires normal.



FO SOUHAITE UN DIALOGUE CONSTRUCTIF ET OUVERT AVEC NOTRE DIRECTION



Comme nous l'avons fait pour la prime élan, **notre démarche se veut constructive** dans une volonté de dialogue. **FO a rencontré à plusieurs reprises notre direction pour débloquer la situation de ces salariés.**

Elle nous dit comprendre et que la situation est anormale. Toutefois, à notre grand regret, elle reste campée, encore une fois, sur sa position.

Dans l'intérêt des salariés, **nous invitons les autres OS à se joindre à nous pour mettre un terme à cette discrimination.**

FO travaille au respect des droits de chacun !

Vous vous sentez discriminé ? Contactez FO

L'équipe FO

Indépendant
Accessible
Constructifs !